



VILLE D'HENRICHEMONT  
1 PLACE DE LA MAIRIE  
18250 HENRICHEMONT  
☎ 02.48.26.70.04  
[mairiehenrichemont@orange.fr](mailto:mairiehenrichemont@orange.fr)

## ARRETE DU 16 AVRIL 2024 PORTANT REGLEMENTATION DE PERMISSION DE VOIRIE et CIRCULATION Grand'route – La Borne

Le Maire d'Henrichemont,

- Vu les articles L2212-2 et L2213-1 du Code Général des Collectivités Territoriales
- Vu le code de la route
- Afin de permettre le bon déroulement des travaux de branchement d'eau potable, Grand'route – La Borne, à Henrichemont, par l'entreprise TLE TRAVAUX SAUR NEVERS– 39 rue de Chaluzy – 58000 NEVERS à partir du 6 mai 2024 et pour une durée de 2 jours calendaires ;
- Vu l'intérêt général ;

### ARRETE :

**Article 1<sup>er</sup>** : La commune donne permission de voirie à l'entreprise TLE TRAVAUX SAUR NEVERS– 39 rue de Chaluzy – 58000 NEVERS à partir du 6 mai 2024 et pour une durée de 2 jours calendaires, aux droits des travaux.

**Article 2<sup>ème</sup>** : La circulation des véhicules se fera par alternat par feux tricolores.

**Article 3<sup>ème</sup>** : La signalisation sera mise en place par l'entreprise.

**Article 4<sup>ème</sup>** : La Gendarmerie, le Responsable des Services Techniques, et l'entreprise sont chargés chacun en ce qui le concerne l'exécution du présent arrêté dont ils recevront ampliation.

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

018-211801097-20240416-2024-39-AR

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 16/04/2024

Le Maire,  
Gilles BUREAU

Publié sur le site internet de la commune le 16.04.2024